

Convention avec le collège Cartannaz

Rapporteur : M. Le Président

Dans le cadre du SMTGB, le collège Cartannaz de Pirey assurait un circuit de transport scolaire avec son propre personnel et son propre matériel pour transporter une partie de ses élèves de Besançon au collège. Ce circuit était financé par le SMTGB au titre de sa compétence en transport scolaire à hauteur de 60 KF HT/an.

Dans un souci de continuité, il est proposé de reconduire cette prestation dans le cadre d'une convention qui lierait le Collège Cartannaz à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'année scolaire 2001-2002.

A la majorité de 99 voix pour, 7 voix contre et 9 abstentions, le Conseil de Communauté décide :

- **La réalisation d'une convention avec le Collège de Cartannaz afin d'assurer le transport d'élèves de ce collège de Besançon à Pirey.**
- **d'autoriser le Président à signer cette convention.**

Pour extrait conforme,

Le Président